SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial **WEBER.MAXILIN HP**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Enduit de parement organique aspect taloché

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE
Rue de Brie - SERVON
BP 84
77253 BRIE COMTE ROBERT France
Tél: 01.60.62.13.00 Fax: 01.64.05.47.50
E-MAIL: FDS.FDS@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : +33 1 45 42 59 59 INRS (Institut National de Recherche sur la Sécurité)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Réglementation CE. : Ce mélange est classé dangereux selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Classification : R52-53

Description des dangers : R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Mentions obligatoires d'étiquetage

Contient : Terbutryne

Phrase(s) R : R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S2 - Conserver hors de portée des enfants.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

Autres effets indésirables pour la santé : Irritation possible pour la peau et les yeux en cas de contact avec le produit.

Informations pour l'environnement : Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques, il peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

PBT (Persistant Bioaccumulable Toxique) : Aucune donnée disponible.

vPvB (very Persistant very Bioaccumulable) : Aucune donnée disponible.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : En phase aqueuse à base de résines de synthèse, de charges minérales et d'adjuvants.

Composants : Composants dangereux à prendre en considération selon leur concentration.

Nom de la substance		Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Terbutryne	:	>= 0,0025 < 0,025 %	886-50-0	212-950-5	-----	----	Xn; R22 R43 N; R50-53 ---------- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Retirer le sujet de la zone de travail et le placer dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin si nécessaire.

- Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon.. Ne pas utiliser de solvants organiques ou des diluants.

- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15mn. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.

- Ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune données/informations disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin médical immédiat, ni traitement particulier n'est indiqué à ce jour. Suivre les conseils donnés à la Section 4.1.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit de décomposition dangereux : Décomposition thermique d'adjuvants à partir de 200°C: Formation de CO, CO2.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Mesures pour la protection de l'environnement : Eviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Laver les résidus de la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Pour des informations plus détaillées sur les contrôles d'exposition/ la protection individuelle ou les mesures d'élimination, veuillez consulter les Sections 8 et 13 .

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.
Ne pas détériorer l'emballage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Local aéré et tempéré 5 à 35°C
Protéger du gel et du rayonnement solaire direct
Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Non concerné

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Uniquement si travail dans un espace confiné
En cas de ventilation insuffisante, porter un masque respiratoire approprié. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz type A1 ou A2. (conforme à la norme EN 141)

- Protection de la peau : Porter des vêtements de protection à manches longues

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166).

- Protection des mains : Porter des gants de protection type néoprène ou nitrile imperméables doublés intérieurement de coton ou jersey (conforme à la norme EN 374).

Hygiène industrielle : En toute circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-Informations générales :

Etat physique à 20°C : Liquide pâteux.

Couleur : Blanche ou autre

Odeur : Faible

Seuil olfactif : Non déterminé

pH : environ 7.5

Point de fusion [°C] : Non applicable.

Point de congélation [°C] : Non déterminé

Point d'ébullition [°C] : Non déterminé

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point d'éclair [°C]	: Non déterminé
Taux d'évaporation:	: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non déterminé
Pression de vapeur [20°C]	: Non déterminé
Densité de vapeur relative (air=1)	: Non déterminé
Masse volumique à 20°C (kg/l)	: Non déterminé
Solubilité(s)	: Diluable dans l'eau
Log P (octanol/eau) à 20°C	: Non déterminé
Temp. d'auto inflammation [°C]	: Non déterminé
Point de décomposition [°C]	: Non déterminé
Viscosité	: Non déterminé
Caractéristiques d'explosivité	: Non applicable
Propriétés comburantes:	: Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune données/informations disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse à notre connaissance

10.4. Conditions à éviter

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

Conditions à éviter : Craint le gel et une température supérieure à 35°C.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Décomposition thermique d'adjuvants à partir de 200°C: Formation de CO, CO2.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Pas de toxicité connue

DL50 (voie orale, rat) [mg/kg] :
- Terbutryne : 500

Administration cutanée (lapin-rat) [mg/kg/24 heures] :
- Terbutryne : (Rat) > 2000

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] :
- Terbutryne : > 5,21

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

Toxicité chronique : Pas de toxicité connue
Cancérogénicité : Non répertorié.
Mutagénicité : Non répertorié.
Génotoxicité : Non répertorié.
Toxique pour la reproduction : fertilité : Non répertorié.
Toxique pour la reproduction : enfant à naître : Non répertorié.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxiques : : Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques, il peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] :
- Terbutryne : = 1,8

CL50-48 Heures - Crustacés [mg/l] :
- Terbutryne : = 7,1

EC50-72 Heures - Algues (mg/l) :
- Terbutryne : = 0,0055

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune données/informations disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Elimination des déchets du produit : : Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. Ils doivent être incinérés dans une installation agréée.
Destruction des récipients vides : : Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

14.1. Numéro ONU

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classement ADR/RID

OMI-IMDG

OACI/IATA

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information complémentaire sur les COV : Valeur limite UE pour ce produit selon Directive 2004/42-CE (cat A/l): 200 g/l (2010)
Ce produit contient au maximum 3 g/l COV

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Autres : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune données/informations disponibles

SECTION 16 Autres informations

Méthode employée pour déterminer la classification danger : La classification de danger du mélange a été déterminée par la méthode conventionnelle de calcul.

Liste des phrases R du chapitre 3 : R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Liste des mentions de danger H du chapitre 3 : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Révision : La FDS a été révisée selon le nouveau format conformément au règlement CE N° 453/2010.
Modifications au chapitre 3 : "" Information sur les composants ""

Origine des données utilisées : Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Conseils relatifs à la formation : Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

SECTION 16 Autres informations (suite)

.

Acronymes et abréviations : ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Réglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association.

CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistant, Bioccumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.
vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioccumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée.

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes aux Règlements CE 1907/2006 et 453/2010.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ
Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Fin du document

SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE
Rue de Brie - SERVON BP 84 77253 BRIE COMTE ROBERT France
Tél: 01.60.62.13.00 Fax: 01.64.05.47.50
E-MAIL: FDS.FDS@saint-gobain.com

En cas d'urgence : INRS : 01 45 42 59 59